

# AVIS PUBLIC

Tribunal administratif du travail

## DOSSIER 1323056-71-2305

Avis est par les présentes donné que l'**Union des artistes (UDA)** a déposé une demande de reconnaissance auprès du Tribunal administratif du travail le 29 mai 2023 pour représenter :

Toutes les personnes exerçant les fonctions de recherchiste ou de chef-recherchiste aux fins d'une production cinématographique ou télévisuelle, produite dans une langue autre que l'anglais.

Tout artiste et toute association d'artistes de même que tout producteur et toute association de producteurs qui désirent intervenir devant le Tribunal doivent le faire **AU PLUS TARD LE 26 JUIN 2023**, au moyen d'un écrit faisant état des motifs de leur intervention.

Toute association d'artistes qui désire présenter une demande de reconnaissance pour le même secteur de négociation ou pour une partie de celui-ci doit présenter sa demande de reconnaissance au Tribunal **AU PLUS TARD LE 26 JUIN 2023**.

Toute intervention de même que toute demande de reconnaissance concurrente doivent être transmises par écrit au Tribunal via les services en ligne accessibles à partir du site [www.tat.gouv.qc.ca](http://www.tat.gouv.qc.ca), par courriel dans la boîte suivante : [tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca](mailto:tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca), par télécopieur au numéro 514 873-3112 ou par courrier à l'adresse suivante : 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 18.200, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Le directeur du greffe et des opérations,  
Jean Veilleux

---

Québec 